



CAHIER DES CHARGES GARAGE PLUS SÛR

Date de publication : 12/03/2019

Pont de carrossier (pour activité de carrosserie)

Objectifs

- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail sur les véhicules (diminution des postures inconfortables et néfastes à long terme pour la santé, suppression possible du travail à genoux...) par la mise en place de pont de carrossier (table élévatrice à hauteur de levage limité) pour l'activité de carrosserie.

Caractéristiques

- Hauteur maximum d'élévation de 1,60 mètre
- Equipements conformes à la norme NF EN 1493 « Elévateurs de véhicules »
- Verrouillage des bras
- Présence de butées de calage
- Présence de butées de prise sous roues

Documents à tenir à disposition au sein de l'entreprise

- La déclaration de conformité CE de l'appareil de levage.
- Le registre de vérification de l'équipement.

Document à fournir :

- Attestation du fournisseur de matériel

Pont de carrossier

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE MATERIEL

La société

Nom et qualité du responsable

Qui a vendu le pont de carrossier (*mettre la référence*)

.....

à l'entreprise

atteste que ledit matériel, objet de la commande N° du

- est conforme à la norme EN 1493
- répond à l'ensemble des **données techniques** du cahier des charges de l'aide financière « Garage plus sûr » et en particulier à la hauteur maximale de levage (1,60m)
- a été présenté aux opérateurs de l'atelier lors d'une formation assurant l'utilisation de l'équipement en sécurité

atteste qu'elle a indiqué à l'entreprise qu'une vérification réglementaire est à réaliser à la mise en service de l'équipement conformément à l'arrêté du 1^{er} mars 2004.

Fait àle

Signature obligatoire* et cachet du fournisseur

* Attestation obligatoirement signée par le fournisseur